

## Les cartes jaunes et les cartes rouges.

La carte jaune est attribuée à un joueur en application des règles du jeu. Elle peut être attribuée soit pour un fait de jeu (faute de main volontaire, tackle incorrect...) ou pour une faute de comportement du joueur (rouspétance, dégagement du ballon après le coup de sifflet de l'arbitre, inconvenance envers un adversaire...).

Pour les catégories de jeunes inférieures aux U13, les cartes jaunes ne sont pas inscrites sur la feuille de match et ne sont donc pas comptabilisées.

A partir des U13, les cartes jaunes sont inscrites sur la feuille de match et sont comptabilisées. Le joueur qui cumule trois cartes jaunes est suspendu pour le match de championnat suivant disputé par une équipe de sa catégorie avec laquelle il a reçu au moins une carte.

En équipe seniors, le joueur qui cumule trois cartes jaunes en championnat ou deux cartes jaunes en coupe est suspendu pour le match de championnat ou de coupe suivant disputé par son équipe.

La carte rouge peut être attribuée de deux manières différentes :

1. Soit en tant que deuxième carte jaune reçue du cours du même match, ce qui entraîne l'exclusion du joueur. Pour signifier cette exclusion, l'arbitre brandit la carte rouge après avoir exhibé la jaune. C'est ce qu'on appelle une carte rouge pour deux jaunes;
2. Soit pour une faute grave d'un joueur pour un fait de jeu (faute en tant que dernier homme, tackle dangereux, coup à l'adversaire...) ou une faute de comportement (bousculade, coup de pied volontaire, insulte...). Dans ce cas, l'arbitre attribuera directement la carte rouge sans montrer préalablement la carte jaune. C'est ce qu'on appelle une carte rouge directe.

En championnat ou en coupe (séparément), le joueur qui reçoit une carte rouge, conséquence de deux jaunes, est automatiquement suspendu pour le match de championnat ou de coupe suivant disputé par son équipe ou une équipe de sa catégorie.

Le joueur qui reçoit une carte rouge directe est sanctionné par le comité provincial d'un certain nombre de matchs de suspension ou d'une suspension pour une durée qu'il fixe.

En cas de carte rouge directe consécutive à une faute de comportement, les frais qui s'en suivent tels qu'amendes et frais de comparution, sont à charge du joueur.

Le jour - ou le week-end - où il est suspendu, un joueur ne peut participer à **aucun** match dans aucune catégorie